



Research Article

OCCUPATION DES TROTTOIRS, DES ESPACES PUBLICS ET IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA VILLE DE GAROUA, RÉGION DU NORD CAMEROUN: CAS DES COMMUNES D'ARRONDISSEMENTS DE GAROUA 1 ET DE GAROUA 2

***Ahmadou BOUBA and Aissatou Ladi**

Institute of Research for Agriculture and Development and Geography Department University of Ngaoundere Cameroon

Received 20th November 2025; Accepted 29th December 2025; Published online 30th January 2026

Abstract

L'étude s'est déroulée dans la ville de Garoua (chef-lieu de la Région du Nord Cameroun avec des stagiaires des universités de Ngaoundéré de Maroua, de Mbalmayo niveau licence, master I et master II à l'IRAD de Garoua de 2020 à 2023. Nous avons travaillé sur les occupations illégales des trottoirs et des espaces publics (commerce de la rue) dans les arrondissements de Garoua 1 et de Garoua 2 où la crise sociale et environnementale est à hauts risques. La population depuis les attaques de Bokoharam de 2013 à l'Extrême-Nord, les prises d'otage à l'Adamaoua depuis les années 2018 et les turbulences du Nord-Ouest et du Sud-ouest, la population de la ville de Garoua a triplé. L'intervalle des âges va de 20 à 60 ans. La majorité est une population jeune et pleine d'ambition. La problématique touche à la fois les populations locales, les sociétés commerciales et économiques, l'environnement et la gouvernance communale. Si bien gérée, les communes peuvent réaliser beaucoup des travaux locaux avec les recettes provenant des commerces de la rue. Avec 600 occupants des trottoirs de notre résultat, la commune perçoit une somme de 21 600 000F par an. Les services d'hygiène, de la police, des recettes municipales doivent davantage s'organiser à mieux encadrer et sensibiliser le commerce de la rue car ce n'est pas une fatalité. Des relations sociales, économiques existent entre les deux secteurs (occupants-occupants et occupants- agent communal). Vue le cas de chômage, de banditisme, de charge familiale, la volonté et limites de l'Etat à insérer le maximum des citoyens camerounais à la fonction publique. C'est un secteur qui a raison d'être. Les villes ont aujourd'hui un destin commun du fait de leur interdépendance (intérêt économique, social, environnemental et gouvernance). La crise urbaine à laquelle ces villes sont confrontées mérite une réponse ferme qui doit se traduire dans des actes concrets englobant la vie économique et sociale, environnementale pour agir de façon solidaire pour construire un modèle de ville où tout serait planifié, organisé et mieux géré.

Keywords: Occupations, Trottoirs, Espaces publics, Impacts socioéconomiques et environnementaux, Gouvernance communale, Ville de Garoua Région du Nord - Cameroun.

INTRODUCTION

Nous nous intéressons ici à étudier et à déterminer les impacts sociaux et environnementaux suite à l'occupation anarchique des trottoirs et des espaces publics dans la ville de Garoua chef-lieu de la région du Nord Cameroun. Le cas particulier des communes d'arrondissements de Garoua 1 et de Garoua 2 situées dans le centre-ville de la région. Pendant trois ans de (2020 à 2023), d'observation et d'analyse, le système d'occupation des trottoirs et des espaces publics et les emprises de certaines voies bitumées (de circulation des véhicules, des motos) sont occupées pour de multiples activités. Les conséquences néfastes tant décrites sont restées indécises. Les marchés pourtant ont longtemps constitué un haut lieu du développement urbain et un symbole important du dynamisme commercial. Mais, aujourd'hui comme un bâtiment ou de plus en plus comme un quartier : le commerce de la rue prend de l'importance sur le commerce de marché bien encadré et bien défini. De ce jour, on retrouve autour comme à l'intérieur des trois grands marchés (notamment le marché Central BEAC, le marché Reconstitué ou marché Mbororo et le marché Yelwa ou petit marché), de la ville, une affluence forte des occupants. Non seulement devant les boutiques mais aussi sur les trottoirs et espaces publics préalablement destinés aux piétons (usagers) et sur la chaussée réservée au parking des automobiles.

Dans la capitale à Yaoundé, au niveau de la Poste centrale, en plein centre-ville on peut y apercevoir des habits, des casquettes accrochés à même les barrières métalliques qui séparent la chaussée du trottoir; des chaussures, des montres, des médicaments traditionnels (écorces, racines d'arbres, feuilles séchées, etc. étalés à même les trottoirs, rendant difficile la circulation des piétons, eux-mêmes harcelés tout au long de leur traversée par des vendeurs entreprenants auxquels se mêlent des pickpockets (grands bandits). En fait c'est une généralité du phénomène qu'on observe même dans les grandes villes africaines telles qu'à Lagos, à Abuja, à Cotonou, à Abidjan, au Libre Ville, à Dakar, à Bamako, à Niamey, à Yaoundé, à Douala, etc. La pertinence et la visibilité du phénomène qui prend de l'ampleur dans nos quotidiens demande une contribution de tous pour mieux le cadrer avant que cela ne déclenche en situation de crise socioéconomique et politique. Comme les casses des maisons, des immeubles, des boutiques dans les années 2015- 2018 pour faire passer les routes et embellir les centres villes des régions camerounaises et en particulier à Garoua avant la tenue de la CAN 2022. Depuis environ trente ans, les pays du tiers monde ont dû faire face à une urbanisation accélérée, à un nombre grandissant de migrants fautes d'origines diverses dans les grandes villes. Face à un développement capitaliste niant les réalités socio-économiques locales. Les pays du tiers monde sont confrontés à une crise socio-économique qui engendre des difficultés économiques et sociales. S'il y a un souci auquel sont le plus confrontés les usagers de la route, c'est bien l'occupation anarchique de la voie publique. Les abords de certaines artères

***Corresponding Author: Ahmadou BOUBA,**
Institute of Research for Agriculture and Development and Geography
Department University of Ngaoundere Cameroon.

de la capitale sont érigés en places d'étalage ou d'exposition d'articles et de marchandises, causant ainsi un véritable casse-tête chinois aux usagers, en particulier les piétons, obligés à se faufiler dans le trafic sur la chaussée, avec tout le risque qu'ils encouront. Qu'est-ce qui explique ce laxisme de la part des autorités municipales de Niamey, censées mettre de l'ordre sur la voie publique ? (Niger Inter Hebdo N°106 du mardi 21 Mars 2023) Au Togo, des politiques gouvernementales sont initiées en vue de créer des conditions pour encourager la formalisation du secteur informel. C'est dans ce contexte de volonté politique que les métiers du secteur informel verront le jour. A côté de ce secteur, il existe des sous-secteurs dans lesquels on peut ranger les petits commerces. Cette réalité sociale prend de nos jours une ampleur importante dans la ville de Lomé à telle enseigne que les trottoirs et carrefours sont devenus des lieux de commerce.

La rude concurrence entre ceux qui exposent sur les trottoirs ou sur les espaces publics et les locataires ou propriétaires des boutiques devient récurrente. La question de l'occupation des espaces publics ou autres lieux implique directement ceux qui les réglementent d'une part et ceux qui s'intéressent à l'occuper d'autre part. En effet, au Cameroun, la crise socio-économique qui a commencé depuis 1993, avec la dévaluation du CFA et de la baisse des salaires, beaucoup de citoyens camerounais sont lancés à s'auto employer. Surtout chez les jeunes qui n'ont pas eu de chance de continuer les études supérieures. Ou mêmes ceux-là qui détiennent des diplômes secondaires et universitaires mais n'ayant pas eu de chance de s'intégrer dans la fonction publique.

Les trottoirs de Yaoundé sont envahis. C'est d'ailleurs le moins que l'on puisse dire. Peu importe l'arrondissement dans lequel on se trouve. Il est quasiment devenu impossible aujourd'hui de se déplacer dans les zones de forte concentration des populations au sein de la ville aux sept collines. Tenez par exemple au lieu-dit carrefour Damas. Les populations sont obligées de temps à autre de se frayer un passage en pleine chaussée, car ne pouvant avoir accès aux trottoirs sur lesquels ils devraient en principe circuler. Ceux-ci étant au passage pris d'assaut non seulement par les moto-taximen qui en ont fait de véritables points de stationnement où se racontent toutes sortes de commentaires ahurissants ; mais également par les tenanciers de petites échoppes de fortune ; les vendeuses de fruits et légumes, tout comme les distributeurs d'accessoires immobiliers et bien d'autres. A quelques lieux de là, revenant vers la Poste centrale, c'est à peine si on ne se marche pas dessus le samedi matin au lieu dit Garantie, jouxtant le marché Nsam. C'est en effet les femmes rurales venues de certaines bourgades situées à quelques villages enclavés de la cité capitale, exposent leurs vivres, créant ainsi des embouteillages à n'en point finir. Si de nombreux observateurs ont tôt fait de rallier ce phénomène au problème de marchés dans la cité capitale, il convient cependant de préciser que le même état de chose est observé au sein des différents marchés que compte la ville de Yaoundé. A Mvog-Mbi toujours un quartier de la ville de Yaoundé, plus précisément sur l'axe carrefour Mvog Mbi-Rond-point Atangana Mballa, en allant vers Douala, Mbalmayo, tout est entreposé sur les trottoirs et chaussées. Boutiques rallongées, marchandises débordantes, vendeurs de poissons, viandes et tomates installés allègrement sur la chaussée, tout y est réuni pour rendre la circulation des piétons presque impossible. C'est le même constat fait dans les autres grands marchés à l'instar de celui de Mokolo, Etoudi, Mfoundi, Mendong, Acacias et

bien d'autres de la ville de Yaoundé, où il est devenu difficile de se faire un chemin. On y voit d'ailleurs des commerçants envahir des trottoirs avec des brouettes contenant de la marchandise de toute sorte et vendre à la criée. De là, viennent au mépris de l'embouteillage que cette activité cause, les agents des communes et de la Communauté urbaine pour les tickets signifiant ainsi leur droit de vendre et d'occuper les trottoirs.

Voici ce que les femmes vendeuses sur les trottoirs « *Bayam and Salam* » disent « Je paie 200 Fcfa aux agents de la commune pour vendre ici. Donc la mairie sait que je vends à cet endroit, c'est un espace marchand ». Pendant les vacances les élèves et étudiants se convertissent en commerçants pour apprêter les rentrées scolaires et académiques, obstruant ainsi les trottoirs dans certaines artères des cités régionales des pays africains.

Ce papier rend donc compte de l'importance socio-économique de la nature des relations qui existent entre les occupants du trottoir et les agents communaux des arrondissements concernés. L'occupation des trottoirs est devenue normale dans les habitudes des citoyens. Les relations sociales sur ces trottoirs sont très importantes et complexes. Quand la municipalité prend des mesures pour libérer les trottoirs et les devantures des boutiques ou des magasins, les occupants vivent des situations de misère et le taux de chômage et d'agression et des vols sont en exponentiel.

L'ambition de notre papier est de mieux faire comprendre au public que l'occupation des trottoirs et espaces publics des grandes artères des villes camerounaises et en particulier le cas des arrondissements des Garoua 1 et de Garoua 2, a son intérêt dans le développement socio-économique, malgré ses répercussions néfastes indéniables. Du fait que les États et les industries des pays du tiers monde n'ont pas été en mesure de créer suffisamment d'emplois, l'insuccès des idéologies occidentales dans les pays d'Afrique a conduit, depuis leur indépendance, les États à un laisser-aller en matière de développement socio-économique et environnemental. Sans prévenir et sans projeter la protection du chômage croissant, du système de développement économique, de la fragilité de l'écosystème des zones à risques, des modifications climatiques, les sociétés des pays sous-développés ou du tiers monde ont alors fait preuve d'une impressionnante capacité de créativité pour s'adapter à leur réalité. Bien qu'à l'échelle moins large, l'économie informelle, ou commerce de la rue, aussi présente dans les pays occidentaux industrialisés est vulgaire en Afrique. Particulièrement au Cameroun, elle prend une forme particulière en absorbant ou insérant presque les deux tiers des chômeurs.

Faute d'adopter et d'encadrement adéquat de la société grandissante, l'urbanisation a été mal conduite et laissée presque à la loi de l'installation humaine à qui mieux, mieux. Sans considération de la planification urbaine, le phénomène de l'occupation des trottoirs et des espaces publics devient légal. Dans plusieurs villes capitales du Cameroun, la crise urbaine est inéluctable. Elle est déjà la crise de l'État, qui, dans l'incapacité d'apporter des solutions immédiates. Aux problèmes de gestion des espaces publics et des infrastructures de base, et d'accompagner financièrement l'urbanisation galopante, les difficultés sont devenues non maîtrisables. La population pauvre, démunie se trouve contrainte à la quête de survie, se lance à s'auto employer. Ne serait-ce que de gagner la ration d'une fois par jour.

Toute personne qui occupe un espace sur le trottoir doit payer 100f par jour ou trois mille francs le mois. Ceci contre un ticket de la commune d'arrondissement ou de la communauté urbaine selon l'appartenance du lieu occupé. En plus de ces taxes de droits de place communales, l'occupant doit encore négocier avec le locataire ou propriétaire des boutiques et ou des magasins devant qui il expose. L'exposant lui doit faire la publicité pour attirer les clients. Ces derniers pourraient venir acheter certains articles qui se trouvent dans les boutiques et magasins aux prix de gros en grande quantité. Malheureusement de l'autre côté il y a une rude concurrence. D'autres propriétaires ou locataires ne veulent voir personne poser une table ou un kiosque devant leurs boutiques du fait que ces exposants empêchent aux acheteurs d'arriver dans leurs boutiques.

Revues de la littérature

Bien que l'Afrique soit parmi les régions du globe les moins urbanisées, la croissance spectaculaire de sa population urbaine, apparaît excessive et préoccupante. Ainsi, le débat sur l'espace public et son occupation spontanée et illégale dans les villes d'Afrique tropicale pose le problème particulier de gestion de l'espace urbain. Dans un contexte plus général d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée par les acteurs du développement urbain (Le Bris, Giannitrapani, 1991), l'espace public n'est public que s'il est ouvert et accessible à tout le monde. Il peut être affecté à plusieurs fonctions et usages communs aux citoyens qui y vivent. Autrement dit c'est un espace de rencontre, d'échange, de communication et de socialisation à l'image de la ville (Grafmeyer, 2004). L'espace public est plurifonctionnel, destiné à des usages multiples pour l'épanouissement individuel et collectif des citoyens d'une ville. En effet, la ville de Garoua (chef-lieu de la région du Nord) du fait des multiples raisons, les emprises, les plaintes et la rude concurrence sur l'occupation des trottoirs et espaces sont devenus un problème préoccupant aux usagers et aux agents communaux. De jour au jour les populations augmentent, les trottoirs deviennent les lieux de vente obstruant la circulation et le parking des véhicules. Pour gérer l'informel, les communes disposent de plusieurs services : les services techniques qui interviennent et donnent un avis sur l'opportunité ou non d'installer une ou des activités sur une parcelle d'espace public ; les services financiers, qui sont de véritables interlocuteurs des activités informelles, assurent leur recensement et leur taxation ; les services d'hygiène qui assurent la propreté des aliments exposés dans les marchés ou sur les espaces publics. Il faut donc reconnaître que les usages et les fonctions auxquels ces espaces étaient au départ destinés sont détournés à d'autres fins, que la municipalité cautionne en les considérant comme source de rentabilité pour la caisse municipale et laissant croire que ces occupations sont légales temporairement.

La planification et le développement urbains

Le secteur de la planification urbaine a pour objet de coordonner le développement et la création des villes dans le respect du cadre de vie des habitants actuels ou futurs. Ainsi que l'équilibre écoenvironnemental nécessaire entre population et équipement (espaces publics, espaces verts, assainissement, éclairage public...etc.) Chacun des outils ainsi utilisés tels qu'ils soient, comporte des options d'aménagement à moyen, à long terme et des règlements adéquats d'utilisation du sol.

Mais depuis que la planification urbaine a évolué, notamment à travers son application rigoureuse. Beaucire et al. (1994), estiment que ces outils et procédures semblent être insuffisants en termes quantitatifs et qualitatifs. C'est ce qui, de nos jours, justifie la gravité des difficultés de planification et de gestion urbaine avec leurs conséquences sur l'environnement. Selon plusieurs auteurs, l'État est fortement mis en cause dans l'analyse du problème de l'informalité. Il semble en effet absent lorsqu'il s'agit de réguler la société. A ce sujet, Muheme parle d'une faillite de l'État dans ses mécanismes de régulation de la crise et de la marginalisation. Diehdiou exprime sensiblement la même idée lorsqu'il écrit qu'« *il y a donc, quant au fond, une indéniable faillite de l'Afrique* ». (Diehdiou, 2003), dans ce contexte, le commerce de la rue concrétise l'inspiration sociale pour corriger les manques de l'État. En somme, l'État dans les pays africains, seul est incapable de répondre aux besoins de base de sa population. Et est plutôt même responsable de la faillite dans la répartition du revenu des autochtones quand bien même ce revenu est issu de leurs localités. Pour (Maldonado ; 2001), les pouvoirs publics étant incapables d'offrir une alternative de développement, les citoyens africains trouvent les moyens de survivre et de s'affirmer, par leur propre initiative et leur propre ingéniosité continue l'auteur.

Le B.I.T fait état, dans les pays du tiers monde, d'obstacles juridiques et institutionnels rendant difficile la possibilité pour les travailleurs et les entreprises d'évoluer vers le secteur formel ou de s'y maintenir. Toujours selon le B.I.T, d'autres causes fondamentales permettent le développement de l'économie informelle : les politiques publiques nationales empêchant la création d'emplois dans l'économie formelle, l'accès limité à des institutions fortes et efficaces ainsi qu'une discrimination envers les femmes et autres groupes (non appartenant aux familles des riches et des politiciens de hauts rangs) sont défavorisés. Les tendances démographiques, l'absence de représentation et de moyens d'expression pour les travailleurs du secteur informel sont, de la même façon, des causes de « l'informatisation », (B.I.T, 2002)

« *Face à un État incapable de redresser la situation, l'économie informelle répond, pour la population, à une stratégie de survie* » (Coquery-Vidrovitch, 1991 :32). L'économie informelle est en mesure de créer des emplois, et même de contribuer au produit intérieur brut, donc au revenu national (Muheme, 1995). Pour Maldonado, les activités informelles deviennent la seule alternative pour les chômeurs et pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. En dépit du fait que l'économie informelle ne peut, selon le même auteur, sortir les pays en développement de la crise, elle pourvoit à l'essentiel des emplois urbains et assure elle-même la formation. (Maldonado, 2001).

Origine de l'Economie informelle

Ainsi à partir des années quatre-vingt, les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) imposées par les Institutions financières internationales (IFI) notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) font croître le taux de chômage dans les pays en développement. Plusieurs États abandonnent leur politique de subsides aux denrées de première nécessité en milieu urbain. Le discours des organismes internationaux change. L'informel a maintenant un rôle plus social que productif. Il est alors qualifié : « d'éponge à emploi ». Grâce à ses qualités de créativité, de dynamisme et

de flexibilité, l'informel devient alors un outil d'adaptation aux politiques d'ajustement structurel (Lautier, 1994). Productive et facteur de redistribution, l'économie informelle a un rôle de première importance quant au maintien de l'équilibre du système social des centres urbains (Lachaud, 1988 :9). Elle a des conséquences positives en termes d'intégration économique, de cohésion et de régulation sociale, (Arllano, Gasse, Verna, 1994) cité par Marchand, 2005).

La multitude de ces petits métiers qui, dans un environnement urbain croissant, offrent des biens et des services peu coûteux et adaptés aux réalités socio- culturelles et aux besoins des populations. Ces entreprises sont essentielles pour susciter la richesse collective. Elles permettent de réaliser des revenus substantiels, de créer des emplois, de régler quelques problèmes de chômage. Certains commerçants emploient des vingtaines et voire une cinquantaine de personnels dans leurs boutiques et magasins. Au marché central BEAC de Garoua les entreprises suivantes « TOP Model, LGD ou ANGLE SUR, BA-I-YA, SOCONOR, SOACAM, Scté RIZ-YOUGOUDA, BABARAY ELECTRONIC, YOUSOUFA ELECTRONIC etc., contribuent fortement aux efforts de développement endogènes et autocentrés » en payant un taux énorme de taxe d'impôt et droits communaux qui gonflent les recettes municipales.

Quoique le secteur informel soit constructeur, il est également paradoxal, voire négatif d'autre part. Ainsi, si l'économie informelle ne paie pas d'impôt, l'assiette fiscale diminue et donc, avec elle, la puissance publique. Mais si l'assiette fiscale diminue, le développement d'activités informelles est favorisé car il y a moins d'emplois dans le secteur public. L'auteur nous dévoile ainsi un cercle vicieux propre à la dynamique informelle. Muheme estime parallèlement, qu'entre 1960 et 1970, les approches du « secteur informel » rejoignent l'expression d'un « chômage déguisé ». Ce concept englobe l'ensemble des petits commerces, artisans et petites exploitations familiales ou sociétaires. Ceux-ci constituent péniblement un moyen d'existence et sont caractérisés par un certain parasitisme, un quasi-salariat, un métayage urbain et une pluriactivité (Muheme, 1995).

Dès 1972, le rapport du Bureau international du travail (B.I.T) portant sur la situation de l'emploi urbain au Kenya, dans le cadre du « Programme mondial de l'emploi » lancé en 1969, nomme une réalité qui ne cesse de susciter de l'intérêt de la part des experts en développement. L'informalité économique est alors « une façon de faire les choses » caractérisée par : une facilité d'entrée, un recours aux ressources locales, une appropriation familiale des ressources, une production à petite échelle, une technologie adaptée et une main-d'œuvre importante, dans un marché de concurrence sans réglementation.

Muheme 1960 et 1970, estime que le « secteur informel » peut se traduire par l'expression d'un « chômage dissimulé, protégé, masqué ». Ce concept englobe l'ensemble des petits commerces, que pratiquent les artisans, les petites exploitations familiales ou sociétaires. Dès 1972, le rapport du Bureau international du travail (B.I.T) portant sur la situation de l'emploi urbain au Kenya, dans le cadre du « Programme mondial de l'emploi ».

Ces pluriactivités constituent péniblement un moyen d'existence fiable. Elles sont caractérisées d'un parasitisme, d'un quasi-salariat, d'un métayage urbain (up cited, 1995).

Le concept d'économie informelle englobe des travailleurs pauvres, exerçant un travail pénible, mais dont les activités économiques ne sont ni reconnues, ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées par les pouvoirs publics (B.I.T, 2002). L'informalité économique est alors « une façon de faire les choses », par une facilité d'entrée, faisant recours aux ressources locales, par une appropriation familiale des ressources, par une production à petite échelle, s'appuyant sur une technologie adaptée et une main-d'œuvre importante sans qualification reconnue, dans un marché de concurrence sans réglementation. Ou des fois les qualifications (diplômes ou pratiques professionnels) sont acquis en dehors du système scolaire officiel (Lubell, 1991). Ainsi, dans le souci de s'auto employer afin d'amortir et de supporter la charge familiale (des parents) .Les occupants des espaces publics se lancent dans des activités informelles pouvant leur permettre de vivre et venir en aide à ceux qui sont autour de lui (ses parents, sa propre famille, sa belle famille et amis etc). Ne disposant pas assez de moyens financiers d'acheter, de construire ou de louer une boutique, le trottoir devient donc pour bon nombre de citoyens le principal lieu d'exercice des activités informelles. Quoique le secteur informel soit constructeur, il est également négatif. Ainsi, si l'économie informelle ne paie pas d'impôt, l'assiette fiscale diminue et donc, la puissance publique s'affaiblit. Mais si l'assiette fiscale diminue, le développement d'activités informelles est favorisé car il y a moins d'emplois dans le secteur public.

MATÉRIELS ET MÉTHODES

Ressources Matérielles

- La bibliothèque de l'Institut de Recherche Agricole et pour le Développement (IRAD), et de l'Université de Ngaoundéré sont les centres de documentation
- Les appareils photos numériques SPARK TECNO, des Tablettes qui filment et enregistrent automatiquement les interrogés (occupants et lieux). Des Lap-tops pour l'analyse et rédaction des données au laboratoire de recherche
- Les stagiaires de l'université (niveau licence, master I et Master II) se sont formés en pratique professionnelle et académique sous nos guides

Données et Méthodes

- Les premières sources de données sont ; la documentation dans les bibliothèques.
- Les recherches Internet et les échanges entre les collègues chercheurs nationaux et internationaux ont constitué la deuxième source de nos revues de la littérature.
- Le travail de terrain a constitué la troisième source.
- La taille de l'échantillon (les quatre axes routiers suivants ;
 - a. l'axe à partir du pont fluvial de Garoua jusqu'au carrefour BEAC,
 - b. l'axe du marché Beac jusqu'au carrefour de la Communauté Urbaine,
 - c. l'axe carrefour Beac jusqu'à la place de fete (quartier Roundé Adjia),
 - d. l'axe entrée TECNO du Marché Beac jusqu'à la Banque Ecobank) avenue des banques.
 - e. Nous avons interrogé 600 occupants au total (des hommes, des femmes, des jeunes).

Méthodes

- Avec nos stagiaires, nous avons constitué trois groupes de travail ; un pour l'interrogation des autorités aux bureaux des arrondissements et communauté urbaine, le deuxième sur les trottoirs et espaces publics et le troisième dans les marchés
- L'assemblage des données, l'analyse et rédaction

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Détournant ainsi la fonction et l'usage judicieux, l'occupation actuelle des trottoirs et des bordures des routes de circulation dans la ville de Garoua ont pris de l'ampleur. La concurrence est rude entre les occupants des trottoirs et locataires ou propriétaires des boutiques. Nous nous sommes intéressés uniquement aux trottoirs et espaces publics parce que ces occupants payent les taxes communales de 100F par jour. Donc cela contribue à la recette municipale. Alors qu'à l'intérieur des marchés, les trottoirs font partie des devantures des boutiques qui payent les frais des droits de place mensuellement à la communauté urbaine.

Caractéristiques des occupants et des articles exposés sur les trottoirs et les espaces publics

Au total nous nous limités à enregistrer 600 occupants groupés selon les articles exposés :

- « 200 vendeurs d'essence sont tous des hommes
- « 200 vendeurs des téléphones et accessoires de téléphones tous sont des hommes.
- « 50 kiosques de transfert d'argent Orange Money/MTN Mobile et de transfert de Crédits d'appel (30 : filles et femmes et 20 garçons et hommes).
- « 50 vendeurs de fruits dans les poussettes ou brouettes tous des hommes
- « 40 vendeuses des feuilles de légumes, des tomates, des salades, des melons, des papayes et autres condiments de sauces etc en majorité sont les femmes et jeunes filles)
- « 20 vendeurs de viande dans les poussettes ou sur des tables tous sont des hommes
- « 20 vendeuses des beignets, haricots, plantains frits, jus en bouteilles, dans les sachets plastiques
- « 20 garages (réparateurs des motos, des bicyclettes, collant les chambres à air des roues des motos, des véhicules
- « 10 stations des soudeurs (tous des hommes).

Table 2. places d'origines et sexe des enquêtés

Natures de l'article exposé	Nombres et sexes	
Vendeurs d'essence, de ciment	200 : 200M	00 F
Vendeurs des frigos et téléphones et accessoires	200 : 150 M	50 F
Kiosques transfert d'argent	50 : 20 M	30 F
Vendeurs des fruits frais	50 : 50 M	00 F
Vendeuses des légumes	40 : 00 M	40 F
Vendeuses des beignets	20 : 00 M	20 F
Vendeurs de viande	20 : 20 M	00 F
réparateurs des motos et des véhicules	20 : 20 M	00F
Stations de soudure	10 : 10 M	00 F

Sources : travaux de terrain (enquêtes 2022- 2023)

En termes de genre il y a au total : 470 Hommes et 130 femmes

Ces nombres montrent que les hommes sont les plus actifs malgré que les 130 ne sont pas négligeables. Elles se

débrouillent pour se nourrir, s'habiller et s'acheter leurs produits de beauté.



Planche 1. Cliché Ahmadou occupation des trottoirs et espaces publics dans la ville de Garoua 2022

Les photos ci-dessous illustrent les faits palpables. Après avoir occupé les trottoirs, certains exposants et moto taximen viennent jusqu'en route perturber la circulation des véhicules. De fois pour passer, le véhicule doit attendre le piéton traverser avec le pousse chargé des fruits, ou chaussures etc



Planche 2. Trottoirs envahis par divers occupants (essence, eau de sahel, vendeurs etc

Ci-dessus, les photos montrent que les débrouillards occupent tous les trottoirs avec leurs articles divers. Parmi lesquels à gauche; on voit des gallons d'essence, des seaux contenant d'eau de sahel, les huiles de vidange et les motos sur lesquelles des personnes sont assises. Alors que sur la photo de droite, on voit des attroupements des personnes avec des tables d'orange, des kiosques d'orange money de transfert de crédits, des vendeurs de viande (Soya), des motos taximen qui attendent des clients etc. Certains occupants du trottoir arrangent ou négocient avec les propriétaires ou locataires des boutiques et des magasins. En supportant les frais mensuels de lumières ENEO, ou des droits communaux (souvent allant de 5000 à 3000F/mois). Dans ces cas, les propriétaires des boutiques, vivent en harmonie. Le profit est réciproque.

A l'originalité, le trottoir et les bordures des routes bitumées ou pas, sont destinés au passage des piétons. Ces derniers ne devaient pas marcher au milieu des routes réservées à la circulation des véhicules et motos. Lorsque les trottoirs ou espaces publics deviennent les lieux d'exercice des activités commerciales, on s'attend à des impacts socio-économiques et environnementaux négatifs. Le problème apparait non seulement au niveau de la gestion de l'espace public et de l'aménagement urbain, mais et surtout au niveau de la gouvernance urbaine.

Les conséquences de telles pratiques sont diversifiées. Les accidents ; lorsqu'un chauffeur de véhicule veut dévier ou contourner certaines marchandises chargées dans un pousse, ou brouettes, peut faire une mauvaise manipulation du volant. Les voies (caniveaux) destinées à l'évacuation des eaux usées de ménage, des eaux de pluies se bloquent avec les déchets des marchés urbains qui causent des inondations urbaines. Les espaces de constructions des habitats des riverains, les passages et les parkings des véhicules des usagers (clients) sont occupés. Et les règles et les pénalités au bureau des agents d'hygiène des communes, des cadastres et des travaux publics sont non applicables. Dans les normes, les trottoirs sont réservés aux piétons et au parking des véhicules et des motos (voir les photos suivantes).



Les photos sur la planche ci-dessus (celle de gauche) montrent des motos et des voitures garées sur le trottoir. Le bac à ordures est déposé par les agents d'hygiène qui passent le matin. Par insuffisance d'espace de parking, la voiture verte est mal garée car elle a débordée la marque noire de la limite du trottoir. Ceci est dû au fait qu'une bonne partie des trottoirs est prise par les occupants en bordure des routes. Le débordement de la voiture verte peut occasionner un accident de route. Alors que celle de droite, on voit des voitures garées devant la pharmacie de Garoua. Les propriétaires sont allés payer les remèdes, mais à côté non loin des voitures, on voit aussi des parasols sous lesquels sont exposés des fruits dans des poussettes.

Les agents de la police municipale devraient appliquer les règles ou pénaliser les délinquants. Malheureusement on ne les pas. Alors que les images ci-dessous montrent que les trottoirs sont totalement déviés de leur fonction et usage logiques. Ils sont occupés par les activités commerciales de la rue. On y trouve des kiosques de téléphones, des call boxeurs, des poussettes d'oranges, des vendeurs divers.



Sur les images, nous retrouvons des call boxeurs (en haut à gauche avec leurs tables, qui attendent les clients, à droite, ce sont les vendeurs d'oranges dans le pousse, placé en plein carrefour de circulation, avec des motos garées occupant la moitié de la route. Les images en dessous, à gauche, on voit des sacs de ciment, des morceaux de savons, des paquets de spaghetti, un kiosque de téléphones, à droite c'est un vendeur de fruits assis sur sa chaise, des motos garées et un bac à ordures. Les photos ci-dessus illustrent les différents occupants des trottoirs avec divers articles exposés pour la vente. Ces marchandises se trouvent ou articles se trouvent aussi dans les boutiques dont ils occupent les devantures. Pour les usagers qui sont pressés ou qui craignent les embouteillages à l'intérieur du marché, préfèrent acheter leurs articles en bordure de la route (chez les occupants des trottoirs). Ceci fait un manque à gagner chez les propriétaires des boutiques qui payent les droits de place communal plus cher que les exposants en route. Et d'où la rude concurrence entre les deux acteurs à qui mieux mieux de maximiser les recettes ou profits.

Planche 3. Trottoirs envahis de tout, les exposants des articles, les moto-bikes, les véhicules, bacs à ordures

Table Places d'origines initiales des occupants (tes)

Région région région région région région
région région région région

Nord l'Extrême l'Adamaoua Ouest Centre Nord-ouest
Sud-ouest Est Sud littoral

	150	250	100	10	10	25	10	20	05	10
	R/N	R/E	R/A	R/E	R/C	R/O	R/SO	R/NO	R/S	R/L
NBRE	140	250	100	20	10	10	10	25	05	10

Etrangers : 10 (sont surtout les vendeurs de viande et du thé et des cordonniers

Sources : enquête de terrain 2020 – 2023

2. (niveau secondaire) :230 où 120 avec BEPC et 50 avec BAC

3. (université, école sup de formation) :70 où 15 licence et 20 Enieg

0 (pas été à l'école)	1.(Niveau primaire)	2. (Niveau secondaire)	3. Niveau Univ /form supérieure
100	200	230	70
	100 CEP	120 BEPC	15 Licence
	100 Sans dp	50 BAC	20 Frm sup
		60 Sans dipl Sc	35 sans lic ni frm

Sources : enquête de terrain 2022- 2023

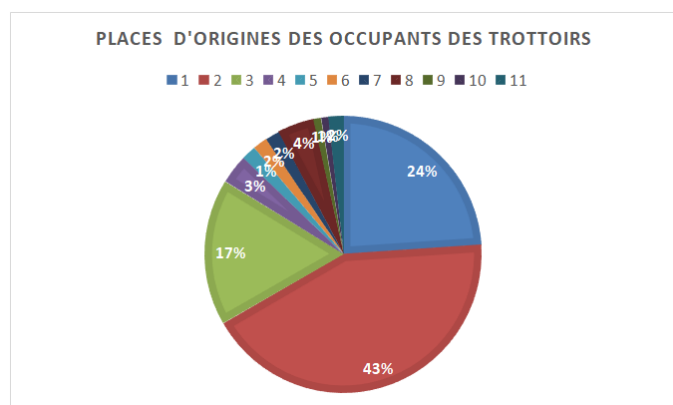


Figure 1.Places d'origines des occupants des trottoirs

Les données du tableau ci-dessus ou ce diagramme montrent les places d'origines des occupants des trottoirs et places publiques sur les routes bitumées de la ville de Garoua

Les occupants les plus nombreux viennent de la région de l'Extrême nord (250 enregistrés ou 43%) suivi de la région du Nord même qui vient en deuxième position (140 personnes 24%) et la région de l'Adamaoua en troisième position (100 personnes ou 17%). Peu viennent du Sud Cameroun (05) personnes 1% sur les 600.

Ce grand nombre des personnes provenant de l'Extrême Nord se justifie par le fait que les attaques de Boko haram qui sévit dans la région depuis les années de 2013 jusqu'à nos jours a donné de la frustration et la peur aux populations. Certains ont perdu leurs domiciles, leurs biens, des fois les membres de leurs familles sont arrivés ici à Garoua (ville hôte tranquille et la plus proche) se réfugier. Donc beaucoup d'entre eux n'ayant plus de moyens ont occupé les trottoirs pour exposer les articles qu'ils disposent.

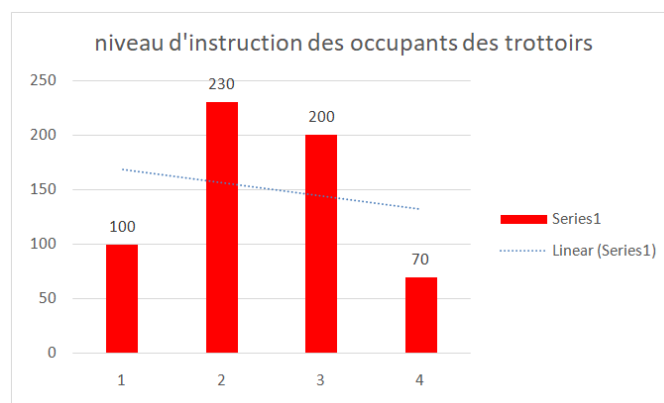
Les autochtones de la Région du Nord (surtout ceux des départements de Mayo Oulo, du Mayo Rey, etc.) viennent vendre en ville pour aider leurs familles qui vivent encore dans les villages. Ceux qui viennent de l'Adamoua ont aussi peur des prises d'otages qui ont pris de l'ampleur dans les villages et en brousses. C'est surtout les riches commerçants et éleveurs de bœufs qu'on prend en otage contre une forte somme de rançon pour libérer un membre de famille kidnappé.

Niveau d'instruction des occupants des trottoirs

Nous avons groupé les niveaux d'instruction en 4 catégories suivantes ;

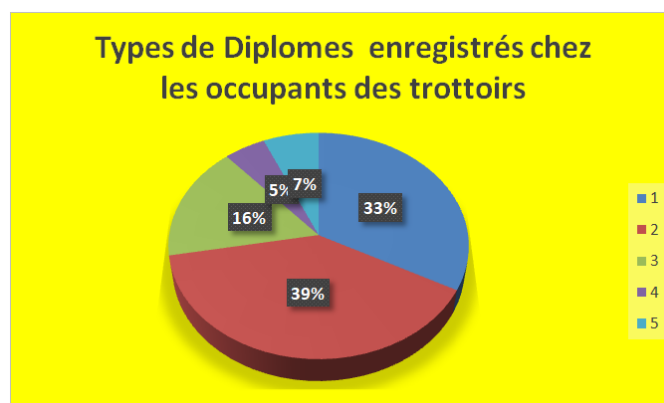
0. (pas été à l'école) : 100 personnes

1. (niveau primaire) : 200 où 100 avec CEP



Sources : enquête de terrain 2020 -2023

Figure 2. Niveau d'éducation des occupants des trottoirs



Le tableau ci-dessus et les histogrammes de la figure 2 présentent les différents niveaux d'éducation des exposants sur les bordures des routes (trottoirs). On lit que 100 sur les 600 enregistrés n'ont jamais été à l'école mais arrivent à s'exprimer en français en plus du Fulfuldé vulgaire pour tous. Au niveau primaire il y a 200 dont 100 d'entre eux ont le CEPE (33% en couleur bleue). Ceux qui ont fait le secondaire sont à 230 dont 120 détiennent le BEPC ou (39% en couleur orange), 20 avec le BAC (16% en gris). Au niveau Universitaire ou tertiaire, ils sont à 70 dont 15 (5%) ont la licence et 20 (7%) ont fait des écoles de formation professionnelle mais pour certains l'âge les a bloqués au niveau de recrutement à la fonction publique et d'autres ont décidé à ne pas croiser le bras, attendre le recrutement de l'Etat pour les concours, ni les parents à venir à leurs besoins quotidiens. Ils se sont lancés dans la vie pratique en s'auto-employant. Ils préfèrent même déjà à agrandir ces activités de commerce. Ils y ont déjà pris goût. Le commerce de la rue faute de manque de moyen financier ni pour pouvoir acheter, ni pour louer une boutique dans le marché, ils ont pris d'assaut les trottoirs ou espaces publics pour exposer leurs articles afin

d'avoir de quoi nourrir eux-mêmes, leurs membres de familles et contribuer au développement local de sa région. Plusieurs d'entre eux sont satisfaits car disent-ils, ils y sont habitués car ils arrivent déjà à nourrir, s'habiller leurs familles. Des fois ils gagnent 3000f, 5000f, 8000f par jour, voire 10 000F par jour de bénéfice.

Recette municipale provenant des occupants des trottoirs

Par le simple calcul arithmétique, des 600 occupants, nous obtenons

1. Une recette journalière de : $600 \times 100F = 60\,000\,F$
2. Une recette mensuelle de : $60\,000F \times 30 \text{ jours} = 1\,800\,000\,F$
3. Une recette annuelle de : $1\,800\,000 \times 12 \text{ mois} = 21\,600\,000\,F$

De ces résultats, nous pouvons dire que le commerce de la rue n'est pas négligeable en termes de recette. Si bien gérée, elle peut contribuer au développement et épanouissement des populations locales. Telles que les factures de l'électricité sur les voies publiques, recruter des personnels pour évacuer les caniveaux d'eaux usées ou des pluies qui peuvent causer des inondations en ville. Aussi cet argent peut servir à payer les matériels et les temporaires pour remblayage des trous sur les routes, payer les agents d'HYSACAM pour enlever les déchets urbains dans les ménages et dans les marchés de la ville.

Conclusion

L'occupation des trottoirs et des espaces publics observés dans les communes d'arrondissement de Garoua I et de Garoua II est une contrainte aux personnes qui s'y trouvent. L'analyse et les résultats de ce travail montrent que sur les 600, d'échantillonnage il y a des diplômés du primaire, du secondaire et des universités. Mais aujourd'hui, ils se sont décidés de se battre de soi-même pour parvenir à leurs propres besoins, à ceux des parents. Les relations sociales et économiques sont importantes entre les occupants eux-mêmes, surtout au niveau des tontines hebdomadaires, mensuelles et annuelles. Certains bénéficient des millions d'argent dans ces cotisations et arrivent à s'acheter leurs propres maisons d'habitation. Entre occupants et agents des communes ces mêmes relations se sont initiées. Au niveau des recettes municipales, les occupants de la rue contribuent énormément. Sur 600 occupants dans le cas de notre échantillon il y a une recette annuelle de 21 600 000F. Plus le nombre des commerçants de la rue augmentent, plus la recette propre municipale ne hausse aussi. Bien organisé et bien encadré, ce montant peut hausser et contribuerait au budget brut des communes. Le développement des pays africains en général et particulièrement la ville de Garoua en termes d'urgence ; a besoin de croissance économique, elle est la 1ère ou 2ème région qui verse de grandes sommes d'argent en terme de taxe douanière au Cameroun. Grâce à la CAN 2021-2022 les routes de la ville se portent bien. Mais l'assainissement du milieu urbain, les voies d'évacuation, secteur environnemental, la gouvernance déterminante à la vie socio-collective trainent. Les jeunes très actifs attendent toujours des sociétés privées, des ONGs, Projets de grandes tailles venir investir dans la région. Outre tout cela, l'étude a mis en exergue la contribution du secteur informel à la vie des citoyens. Les uns vivent totalement que de cela et les autres partiellement jusqu'à pouvoir épargner pour assurer un lendemain dont on ne sait les difficultés qu'il comportera. Certes qu'il serait difficile à l'autorité de l'encourager

officiellement, mais il faudrait l'encadrer pour éviter les dérapages. Ces jeunes qu'ils soient déguerpis aujourd'hui, ne mettront pas assez de temps pour réoccuper les lieux. Les villes ont aujourd'hui un destin commun du fait de leur interdépendance. La crise urbaine à laquelle ces villes sont confrontées mérite une réponse ferme qui doit se traduire dans des actes concrets englobant la vie économique et sociale, environnementale pour agir de façon solidaire pour construire un modèle de ville où tout serait planifié, organisé et mieux géré.

REFERENCES

1. ACDC, 2021. Association Camerounaise pour la Défense des droits des Contribuables « Dans le cadre de l'opération "Restituer le trottoir aux piétons" lancée par le maire de la ville de Douala, de nouvelles amendes ont été créées à travers l'arrêté N° 038A/CUD/CAB.MAIRE/2021.
2. Bureau International du Travail (2002), *Travail décent et économie informelle : sixième question à l'ordre du jour*, Genève, Conférence Internationale du Travail, 90ième session.
3. Coquery-Vidrovitch C. (1991), « L'informel dans les villes africaines : essai d'analyse historique et sociale » in C. Coquery-Vidrovitch, S. Nedelec., *Tiers-monde : l'informel en question*, Paris, L'Harmattan.
4. Coralli M. (2001), *Espace public et urbanité, le cas de Koungueul au Sénégal*, L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises.
5. Diehdou L. (2003), *L'économie informelle en Afrique : la tradition contre la pénurie*, Possible et ATTAC, volume 27, n° 4, Automne.
6. Hugon P. (1991), « Les politiques d'appui au secteur informel en Afrique » in C. Coquery-Vidrovitch, S. Nedelec., *Tiers-monde : l'informel en question*, Paris, L'Harmattan.
7. Geneviève M. (2005), *L'économie informelle au Sénégal : Logique et fonctionnement de quelques entreprises informelles à Saint-Louis*, Mémoire de maîtrise, Université de Laval, Québec.
8. Gervais-Lambony P. (2001), « La citadinité, ou comment un mot peut en cacher un autre » in DORIER-APPRILL E. (dir.), *Vocabulaire de la ville, notions et références*, Paris, Editions du temps
9. Lachaud, J.-P. (1988), *Le secteur informel urbain et le marché du travail en Afrique au Sud du Sahara*, Genève, Institut international d'études sociales.
10. Lautier, B. (1994), *L'économie informelle dans le tiers-monde*, Paris, Édition la Découverte.
11. Le Bris E., Giannitran H. (1991), *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne*, Editions de l'ORSTOM, Paris.
12. Loudier C., Dubois J.-L. (2002), « L'insécurité dans l'espace public » in Les cahiers de l'AURIF. *Espaces publics : espaces de vie, espaces de ville*, n° 133 - 134.
13. Lubell H. (1991), *Le secteur informel dans les années 80 et 90*, Paris : Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économique.
14. Maldonado C. (2001), *L'économie informelle en Afrique francophone : structure, dynamique et politique*, Genève, B.I.T.
15. Muheme G. B. (1995), *L'économie informelle face à l'évolution du dualisme Conceptualisation théorique et illustration par l'étude de l'itinéraire agro-économique de*

- la filière mboga, Québec, Thèse de doctorat, Université Laval.
16. Niang A. (1988), *Le secteur informel de production de biens et de services modernes. Un exemple de l'articulation entre les structures socio-économiques traditionnelles et le mode de production capitaliste*, Paris, Thèse de doctorat, Paris 8.
 17. Niang A. (1992), *Le secteur informel : définitions et facteurs de son expansion en milieux urbains au Sénégal*, Revue sénégalaise de sociologie, St-Louis, Université Gaston Berger, no 2.
 18. Steck J.-F. (2007), « Activités commerciales, dynamiques urbaines et encadrement de l'informel à Lomé : principales questions » in Gervais-Lambony P. et Nyassogbo G. K., *Lomé Dynamique d'une ville africaine*, Karthala.
 19. Wirth L. (1938), *Le phénomène urbain comme mode de vie*, traduit dans Grafmeyer Y. et Isaac J. in *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine* (1979), Paris, Aubier-Montaigne, 3^{ème} éd., 1990.

Annexe

« Dans le cadre de l'opération "Restituer le trottoir aux piétons" lancée par le maire de la ville de Douala, de nouvelles amendes ont été créées à travers l'arrêté N° 038A/CUD/CAB.MAIRE/2021, aux mépris des dispositions de la loi n° 2009 /019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale régissant l'occupation temporaire de la voie publique et les droits de fourrières », écrit l'ACDC. Suite au lancement de l'opération « Restituer le trottoir aux piétons » engagée le 22 juin 2021 par le maire de Douala, Roger Mbassa Dine, dont la stratégie consiste à infliger des amendes pour occupation anarchique des trottoirs, l'Association camerounaise pour la défense des droits des contribuables (ACDC) vient de saisir le ministre de la Décentralisation et du Développement local, Georges Elanga Obam, pour demander une annulation de ce nouveau prélèvement. L'Association poursuit : « L'occupation des trottoirs et autres espaces est d'une part classifiée dans les infractions du patrimoine routier dont la gestion financière a été transférée depuis 2005 à l'administration fiscale. Cette dernière l'a organisée dans le cadre de la fiscalité locale. Les objets abandonnés dans la voie publique sont mis en fourrières et le tarif des droits de fourrières bien connu. Par conséquent, seules les dispositions légales prévues dans le livre troisième du Code général des impôts sont applicables.

Excellence, eu égard ce qui précède, nous avons l'honneur de solliciter l'annulation de l'arrêté N° 038A/CUD/CAB.MAIRE/2021 afin de faire respecter l'État de droit ».

L'ACDC indique que la gestion de l'occupation de la voie publique est encadrée par plusieurs textes à travers lesquelles, d'une manière évolutive, le législateur a fini par attribuer la charge d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes à l'administration fiscale. Elle cite entre autres la loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national et ses textes d'application qui traite des infractions sur le patrimoine routier, mais ne fixe pas d'amende pour le cas d'occupation non autorisée de l'emprise de la route. Mais cette loi indique juste que la libération de l'espace doit se faire aux frais de l'occupant. Aussi, l'Association convoque la loi de finances de 2005 qui transfère la gestion des infractions et recouvrement prévus par la loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national à l'administration fiscale et en fait d'elle l'unique autorité responsable.

Enfin, l'ACDC convoque la loi n° 2009 /019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale régissant l'occupation temporaire de la voie publique, les droits de stationnement et les droits de fourrières. « Elle précise en son article 3 alinéa 1 qu'« Une collectivité territoriale ne peut percevoir un impôt, une taxe ou une redevance que s'il (elle) est créé(e) par la loi, voté(e) par l'organe délibérant et approuvé(e) par l'autorité compétente. 2) Les taux de prélèvement des impôts et taxes des Collectivités territoriales sont arrêtés par délibération de l'organe délibérant, dans le respect des fourchettes fixées par la loi », martèle l'Association. En d'autres termes, le maire de Douala n'est pas fondé à collecter l'impôt lancé par le 22 juin dernier.

Roger Mbassa Dine, lui explique que son action « vise la libération des trottoirs et autres emprises du domaine public occupés de manière illégale pour diverses activités informelles ». Il souligne que les contrevenants à "cette nouvelle disposition" s'exposent aux sanctions pécuniaires allant de 10 000 FCFA pour le stationnement d'une motocyclette sur le trottoir à 250 000 FCFA pour le dépôt de matériel de chantier, en passant par une amende de 25 000 FCFA pour l'établissement d'une laverie, d'un garage, d'un salon de coiffure, d'un bar ou d'une limonadière, d'une menuiserie ou toutes autres activités analogues.
